

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert Duffour, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 19// Présents : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 15 septembre 2015

Présents :

**DUFFOUR Hubert
COLIN Jean-Marc
SCOTTON Isabelle
RUBIN Laurent
DUMAS Véronique
AUDUREAU Elodie
FILLON CAMGRAND Jean-François
LAFFARGUE Sandrine
RESSUGE Philippe
PIACENTINI Christophe
FORNARO Patrick
THERASSE Olivier
DALENS Claude
NONETTE Karine
CHARPY PUGET Pascal**

Absents excusés : BASTIANI Cristelle, PORTELLA Philippe, COMBRES Maryse

Absents : LAFFORT Alexa

**Pouvoir : Madame COMBRES Maryse donne pouvoir à Madame NONETTE Karine pour la délibération
GRDF : Convention de partenariat**

Secrétaire de séance : Isabelle SCOTTON

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelle aucune observation.

Ordre du jour :

A) Démission de Mme LIBOURNET Céline, Adjointe

B) GRDF : Proposition délibération Convention de partenariat

C) Délibération pour le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz

D) Rapport des Commissions Communales

E) Questions Diverses

Démission de Madame LIBOURNET Céline :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Céline Libournet en date du 31 juillet 2015 :

« Monsieur le Maire,

C'est avec regret, qu'à compter de ce jour, je démissionne en tant qu'adjointe et conseillère municipale au sein de votre conseil.

Mes obligations personnelles ne sont pas en adéquation avec la pression permanente, d'exécution de notre engagement, tel que le sollicite d'autres membres composant notre équipe.

Comme je vous l'ai déjà dit, je n'ai pas besoin d'être ni adjointe, ni conseillère pour vous soutenir et vous accompagner pour « bien vivre ensemble à Sainte Colombe » - Amicalement Céline LIBOURNET. »

Il précise qu'il a bien entendu accepté cette démission et que Monsieur le Préfet en a également accusé réception en date du 2 septembre 2015.

GRDF : Délibération de Convention de partenariat :

Objet : Convention entre Sainte Colombe en Bruilhois et GrDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeuble dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF : Le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Il précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé la généralisation des compteurs de gaz évolués aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation d'approuver le déploiement généralisé des compteurs évolués de GrDF baptisés GAZPAR (délibération de la CRE du 13 juin 2013) et que les Ministres concernés ont donné leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

La Ville soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits d'immeuble.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

Après avoir entendu cette présentation par Monsieur Le Maire et après délibération du conseil municipal, le conseil municipal

Souhaite, au nom du principe de précaution, que soit étudiée la possibilité d'éviter les zones habitées en installant les équipements sur le pylone des ASF.

Refuse que l'équipement de téléreleve soit installé sur l'église du Bourg ou la mairie en raison de la proximité des écoles.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de téléreleve en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

GRDF Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz :

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

L'action collective des autorités organisatrices des services publics de distribution publique d'électricité et de gaz, tels que celui du SDEE 47 auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2013 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 13,63 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

TRAVAUX BATIMENTS – VOIRIE – ACCESSIBILITE :

Rapporteur Monsieur Laurent RUBIN

PROJETS 2015 :

- ✓ Cheminement doux accès à BECADE et les ralentisseurs : les travaux ont débuté le lundi 7 septembre par la création du cheminement doux (busage du fossé). Les 4 ralentisseurs (Bécade, lavoir, stade et cimetières) et les marquages au sol sont terminés. Il ne reste plus qu'à effectuer la mise en place de toute la signalisation verticale et du radar pédagogique. Le commercial de la société LACROIX vient demain après-midi pour valider l'emplacement et l'orientation.
- ✓ Travaux à la salle polyvalente : pour rappel ces travaux répondent à la mise aux normes accessibilité des accès et des sanitaires de la salle polyvalente. L'ouverture des plis a eu lieu courant août avec l'architecte et les entreprises suivantes ont été retenues après étude des offres :

- Lot 1 maçonnerie : Société DIAZ	10 441.80 € ht
- Lot 2 menuiserie extérieure : société PIOVAN	5 004.00 € ht
- Lot 3 menuiserie intérieure : société MDR	3 707.37 € ht
- Lot 4 plâtrerie – plafond : société MORETTI	3 897.90 € HT
- Lot 5 carrelage : société RUBIANO	2 414.00 € HT
- Lot 6 Electricité : société ALMANSA	3 556.00 € HT
- Lot 7 Plomberie Sanitaires : société SABY Jérôme	2 340.00 € HT
- Lot 8 Peintures – Finitions : Entreprise BUFAUMENE	2 690.80 € HT

La réunion des signatures des marchés a eu lieu le mardi 15 septembre avec la présence de l'ensemble des entreprises. Les 1^{ers} travaux de neutralisation des installations électriques et sanitaires ont débuté le lundi 21 pour que le maçon puisse démarrer le chantier en sécurité. La 2^{ème} réunion a eu lieu ce matin en présence du coordonnateur SPS de l'APAVE. Un point d'avancement du chantier est prévu tous les mardis à 10h. Les travaux doivent être terminés à la fin novembre.

- ✓ L'Appentis de l'aire de jeux de l'Amandier : Le délai de « contestation réglementaire » de deux mois avant démarrage des travaux est passé. Nous avons contacté le charpentier pour qu'il commence le chantier dès que possible.

BÂTIMENTS

- ✓ L'entreprise HILAIRE a réalisé au mois de juillet un état des lieux des toitures des bâtiments communaux à l'exception des ateliers municipaux (nettoyage des chéneaux, gouttières et remplacements de quelques tuiles). La couverture en tuile canal de l'église de Goulard a été revue en totalité. Nous avons reçu un devis de réparation pour toutes les autres toitures (balayage, traitement produit anti mousse, zinguerie descente EP, fixation de certaines tuiles par crochets pour les toitures à forte pente). La couverture de la partie basse de l'église du bourg est entièrement à refaire, nous attendons le devis. Pour tout le reste, un contrôle tous les 2 à 3 ans est à programmer.
- ✓ Le service technique a installé 2 vidéoprojecteurs dans les classes 4 et 6, il reste à fixer les 2 écrans blancs. Monsieur le Maire remercie personnellement et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal Monsieur Philippe RESSUGE, qui s'est très investi pour l'achat du matériel informatique dans les écoles et dans la mairie
- ✓ Travaux d'été :
 - Déplacement des robinets à poussoirs dans le lavabo de l'école du haut
 - Création d'une ouverture entre les classes 5 et 6 afin de respecter une préconisation relevée lors d'un exercice de confinement,
 - Suppression du seuil de la porte d'accès aux sanitaires des moyennes et grandes sections de maternelles.
 - Mise en place de 2 armoires fermées pour l'art créatif dans les classes 2 et 4.
 - Mise en place d'une gaine dans le conduit des fumées de la chaudière à l'école du haut.

VOIRIE

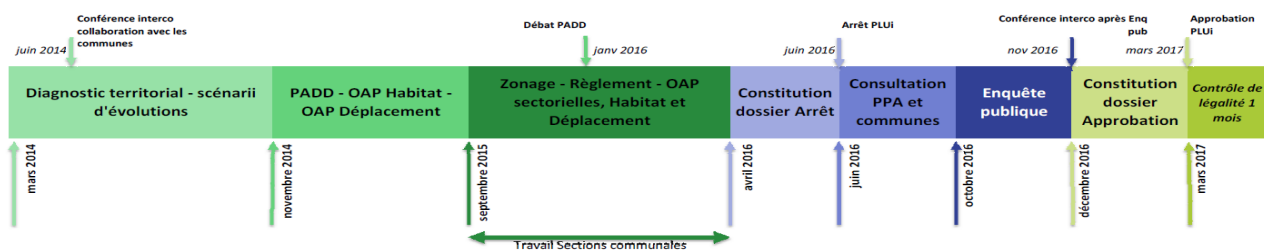
- ✓ Nous allons terminer la modification du carrefour STOP. Ces travaux consistent à déplacer la ligne STOP vers la D296 et à délimiter par un marquage au sol, l'axe et la limite gauche de la VC 1 (cf plan ci-dessous).



URBANISME :

Rapporteur Madame DUMAS Véronique :

- Information au Conseil municipal sur le CAUE 47 : son rôle et son aide auprès des habitants ayant un projet de construction ou de rénovation.
- PLUi : Madame DUMAS présente le calendrier prévisionnel des diverses phases du PLUi ainsi que les prochaines réunions à venir.



L'Agglomération Agenaise a recensé courant septembre les objectifs démographiques de chaque commune. Pour Sainte Colombe, il est prévu 600 habitants de plus à l'horizon de 2025.

Le Plan Local de l'Habitat devant être intégré dans le PLUI, le nombre de logements sociaux est également calculé à l'échelle du territoire de l'Agglomération d'Agen. La mutualisation permet de prendre en compte les réalités du territoire :

- échelonner dans le temps le rattrapage pour les communes déficitaires,
- assurer une répartition diversifiée et équilibrée de l'offre en logement entre les communes

Commission du Personnel Communal :

Rapporteur Madame Isabelle SCOTTON :

La commission du Personnel a pourvu au remplacement de deux personnes à compter du 1^{er} septembre :

- Service Scolaire : Madame LACOMBE Fabienne a été recrutée pour remplacer Madame AROLDI Isabelle, qui a souhaité reprendre ses fonctions d'assistante maternelle à domicile
- Services Techniques : Monsieur Florian JESSE a été recruté pour une durée de deux mois afin de remplacer un agent en congés maladie.

La commission se réjouit du recrutement de ces agents qui donnent entièrement satisfaction dans les tâches qui leur sont confiées.

Commission Manifestations :

Rapporteur Madame Isabelle SCOTTON :

Sardinade : très bon déroulement de cette soirée, au cours de laquelle 150 kilos de sardines ont été grillés et 150 kilos de tomates ont été coupées. Madame Isabelle SCOTTON tient à remercier tous les membres du conseil municipal ainsi que les conjoints qui ont participé aux préparatifs de cette soirée.

Goulardises : Cette manifestation s'est bien déroulée, malgré le temps incertain. L'apéritif offert par la municipalité a connu un vif succès.

Octobre rose : La manifestation est prévue le dimanche 4 octobre à 10 h 30 sur la place de Goulard. Après le fleurissement de la place avec les cyclamens roses, la municipalité offrira un apéritif rose également. Tous les membres du Conseil Municipal disponibles sont les bienvenus pour aider au service.

Marchés Gourmands : Pour cette première saison, il y a eu une excellente fréquentation des marchés gourmands tous les vendredis soirs. L'organisation reste néanmoins très lourde pour les conseillers qui ont participé assidument au bon fonctionnement de ces soirées.

Repas du Conseil Municipal : Le repas aura lieu vendredi 9 octobre, le départ est fixé devant la Mairie à 19 h 30.

Quelques dates à retenir :

- Repas des seniors : le samedi 28 novembre
- Arbre de Noël de la municipalité pour les enfants de Sainte Colombe : le vendredi 18 décembre
- Vœux du Maire : le samedi 16 janvier 2016.

Commission des Affaires Scolaires

Rapporteur Madame Elodie AUDUREAU :

La Commission est en train d'établir un bilan financier détaillé concernant les TAP pour la période scolaire 2014-2015.

Le Projet Educatif Territorial établi par la Commission des Affaires Scolaires est en bonne voie pour être validé et permettre l'obtention de subvention.

Le recrutement des intervenants sur ce créneau horaire demeure difficile.

Un devis de l'aire de jeux pour l'Ecole du Haut sera fourni au bureau municipal.

Commission Cadre de Vie :

Rapporteur Monsieur Jean-Marc COLIN :

La commune a reçu la visite du Jury Régional le 26 août 2015. Les membres du jury ont été favorablement impressionnés par les réalisations autour du village et ont proposé de continuer la démarche de développement durable actuellement amorcée.

Cohésion sociale : le calendrier des manifestations avec toutes les associations a été établi pour l'an prochain.

La mairie a remis les ordinateurs recyclés de la Poste à six associations communales qui en avaient fait la demande.

Commission Communication :

Rapporteur Jean Marc COLIN :

Le bulletin municipal sortira ce week-end

La newsletter est lancée. Actuellement 120 personnes se sont abonnées. La première annonçait la sardinade, maintenant, elle sera le relais des associations et des manifestations prévues dans la commune.

Sur le plan technique, le prestataire du site internet sera contacté pour revoir le design.

Une opération Communication est lancée pour Octobre Rose, afin d'avoir des articles et communiqués dans la presse et la radio locale.

Canalisations Eaux secteur du Bois Noir :

Rapporteur Monsieur Jean Marc Colin :

Une réunion a eu lieu en mairie en présence de Mrs Colin, Placentini et Madame SCOTTON, des services de L'Agglomération d'Agen et Véolia concernant les problèmes récurrents de coupure d'eau (10 depuis le début de l'année) sur ce secteur. L'agglomération d'Agen est d'accord pour rendre prioritaire les travaux sur cette canalisation dès le début de l'année 2016. Le montant s'élèvera à 350 000 € pour 2 kilomètres. Les travaux dureront environ 2 mois.

Par ailleurs, compte tenu des limites administratives de l'Agglomération d'Agen, une partie de la canalisation vétuste se situe sur la commune de Moncaut. Aussi, un courrier a été adressé au syndicat Eau 47 et à la commune de Moncaut afin d'organiser un rendez-vous pour savoir si des travaux sont envisageables de leur côté.

Monsieur FILLON CAMGRAND signale que sur le secteur de Goulard, plusieurs problèmes de cassure de canalisation durant les travaux d'assainissement ont entraîné des remontées de boues dans la conduite d'eau et endommagé des appareils électriques. Il est proposé que ces informations soient effectuées auprès du secrétariat de Mairie, soit auprès du service Assainissement de l'Agglomération d'Agen qui est responsable de ce chantier.

AGGLOMERATION AGENAISE / COMPTES RENDUS DES DERNIERS BUREAUX COMMUNAUTAIRES :

Rapporteur Monsieur Jean Marc Colin : les power point seront envoyés à l'ensemble du conseil municipal

Bureau du 27 août 2015 :

- Dossier Aire de Grands Passages sur la commune de Lafox
- PPRi en cours
- Invitation à l'inauguration de l'aire de jeux de Passeligne le 14 octobre

Bureau du 3 septembre :

- Partenariat Agglomération d'Agen et SUA
- Convention avec le SUA
- Répartition du FST : tranches et critères
- Présentation de l'état d'avancement du PLUi

Bureau du 10 Septembre :

- Projection démographie et besoin en logements : intégration dans le PLU du Programme Logement de l'Habitat

Bureau du 24 septembre :

- Convention avec la Commune de Le Passage relative au prélèvement sur les jeux et paris de l'Hippodrome d'Agen.
- Adaptation du niveau de prise en compte des prestations de base Eclairage public (*nouvelles technologies*).
- Cession aire de grands passages sur la commune de Lafox : conditions techniques et financières
- Info : Forum de l'emploi « *En route vers l'emploi* » 1 octobre 2015 au Centre des Congrès

Conseil Communautaire du 28 septembre :

- Technopole Agen Garonne : déclaration d'intérêt général et de projet validée par 55 pour, 3 abstentions et 3 contre.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Sainte Colombe en Bruilhois rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Sainte Colombe en Bruilhois estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Sainte Colombe en Bruilhois soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux

- **Demandes du Basket Sérignac-Bruch et de l'Ecole de Rugby de Sainte Colombe pour utiliser la salle de Bécade :**

Chacun de ces deux clubs sollicite l'autorisation d'occuper le pôle sportif de Bécade. Après vérification des créneaux disponibles, une réponse sera faite par Monsieur Jean Marc COLIN, responsable de la Cohésion Sociale.

- **Tournées d'un Boucher :**

Monsieur DALLA-VECCHIA, boucher à Layrac commencera à partir du 14 octobre une tournée avec un camion. Il stationnera sur la Place de Goulard de 15 h 15 à 15 h 45 ainsi que sur la place du village de 17 h 30 à 18 h 30 tous les mercredis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante.